

*Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative*

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

Paris, le - 2 DEC. 2011

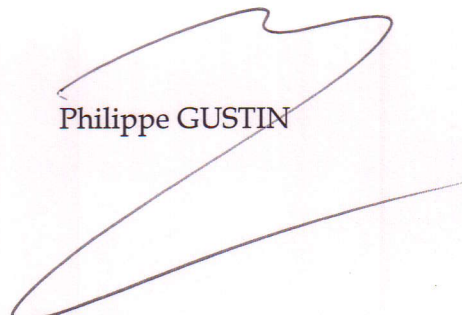
Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer l'attention du ministre de l'éducation nationale sur les conséquences, pour les candidats, de la modification de la première épreuve orale du CAPES de lettres classiques.

Je vous prie de noter, en réponse, que cette modification a été décidée à l'initiative, entre autres, de votre association, le ministre ayant souhaité montrer, de par l'introduction de cette nouvelle modalité d'épreuve, son attachement aux enseignements des lettres anciennes.

Concernant ensuite plus précisément l'information qui sera adressée aux candidats, il est prévu, comme le ministère de l'éducation nationale le pratique toujours en pareille circonstance, la mise en ligne d'une note de commentaires, au tout début de l'année prochaine, sachant que l'épreuve, dont la teneur demeure des plus classiques, se déroulera pour la première fois en juin 2012.

Souhaitant sincèrement vous avoir éclairé, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Philippe GUSTIN

Monsieur Jean-Yves GUILLAUMIN
Président de l'APLAES
Association des professeurs de langues anciennes de l'enseignement supérieur
30, rue Mégevand
25030 BESANCON CEDEX